

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE3132

présenté par

Mme Babault, M. Bolo, M. Daubié, M. Martineau, Mme Morel et M. Ramos

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , notamment par les techniques d'agronomie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser la nécessité de renforcer les compétences des futurs agriculteurs en matière de transitions agroécologique et climatique par le biais de l'apprentissage des techniques d'agronomie associées.

En effet, la massification de l'agriculture engagée depuis l'Après-Guerre a entraîné une grande simplification des pratiques agronomiques, notamment par un recours accru aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires. Cela a accru l'empreinte climatique et écologique de l'agriculture, qu'il nous faut aujourd'hui limiter pour conserver un climat stable et une biodiversité durable.

Cela passera ainsi par l'apprentissage, par les prochaines générations d'agriculteurs, des techniques d'agronomie nécessaires pour adapter l'agriculture aux nouvelles contraintes environnementales.